

DEC173005INSU

**Décision portant nomination de Mme Karine PERRAUT aux fonctions de chargée de mission.****LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Karine PERRAUT, Astronome à l'observatoire de Grenoble, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet l'aide au suivi de l'instrumentation de l'E-ELT de l'ESO. Elle est également responsable du suivi des activités de l'ASHRA pour l'INSU. Elle assure également pour l'INSU auprès du CNES, une mission d'expertise instrumentale sur les missions en préparation et en développement du domaine Astronomie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Karine PERRAUT demeure affectée à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (UMR5274) B.P. 53, F-38041 GRENOBLE Cedex 9 ;

**Article 2**

Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, Mme Karine PERRAUT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

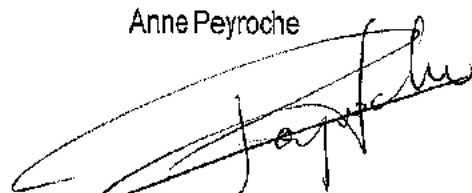
**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 DEC. 2017**

Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 63 90